

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Le 8 septembre 2015 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Christelle COLAS, Laurent COEURET, René COSNARD, Françoise FORGEARD, Peggy MAILLARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN

Etait absent excusé : Joël DEROUIN

Date de convocation : 3 septembre 2015

Date d'affichage des décisions : 15 septembre 2015

Sonia QUENTIN a été élue secrétaire

Mme Marietta KARAMANLI, députée de la Sarthe, est présente en début de Conseil Municipal. Mr le Maire lui donne la parole. Mme KARAMANLI propose un échange informatif sur un premier bilan suite à ces quelques mois de nouveau mandat, de faire le point sur les projets finalisés et sur ceux à venir. Pour les futurs investissements de la commune, elle porte à la connaissance du Conseil Municipal de l'existence de l'Association « La Machinerie » qui emploie des salariés en réinsertion.

Mr le Maire sollicite Mme KARAMANLI pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de « la réserve parlementaire » et concernant la poursuite de la rénovation de la salle polyvalente, lieu d'accueil culturel et festif pour les Associations et les administrés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2015

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Travaux de rénovation de la salle polyvalente – devis et subvention. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1. TRAVAUX RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Suite à l'intervention de Mme KARAMANLI, Monsieur le Maire propose de poursuivre le projet de rénovation de la salle polyvalente à savoir la réfection des peintures de la grande et petite salle ainsi que du bar. Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Association Etudes et Chantier pour un montant HT de 13.655,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à poursuivre l'étude de ce projet et à établir les dossiers de demande de subventions.

2. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L111-7-3 : « *Les établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.* »

Les établissements recevant du public dans un cadre bâti existant devront répondre à ces exigences dans un délai, fixé par décret en Conseil d'Etat, qui pourra varier par type et catégorie d'établissement, sans excéder dix ans à compter de la publication de la loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Les ERP (Etablissement Recevant du Public) n'étant pas conformes au 31/12/2014 sont donc dans l'obligation de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Concernant la commune de Maisoncelles, les locaux de la mairie, suite aux travaux de 2005, sont conformes.

Concernant la salle polyvalente, les locaux n'étaient pas conformes au 31/12/2014. Suite aux travaux réalisés courant 2015 (mise aux normes des toilettes femmes, création de places parking pour personnes à mobilité réduite, mise aux normes du chemin d'accessibilité entre la salle et la mairie) les locaux sont conformes à l'échéance du 27/09/2015.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer, pour ces deux ERP, les documents demandés par la Préfecture, à savoir une attestation sur l'honneur pour la mairie ; pour la Salle polyvalente un agenda d'accessibilité programmée pour un ERP rendu accessible entre le 01/01/2015 et le 27/09/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à fournir à la Préfecture, les documents justifiant de la conformité aux normes de l'accessibilité des ERP de la commune.

3. LOCAL SANITAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après plusieurs mois d'étude, il convient de finaliser le projet du local sanitaire pour l'agent technique. Trois devis ont été demandés pour la partie aménagement du local. Deux entreprises ont fait parvenir un devis :

- VEAUDECARANNE David 2.125,37€ TTC - DG CONFORT 2.188,02€ TTC

Pour la partie électricité/plomberie, l'entreprise BROSSIER a réactualisé son devis de mai 2014 pour un montant de 2.661,60€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, retient le devis de l'entreprise VEAUDECARANNE pour 2.125,37€ TTC et le devis BROSSIER pour 2.661,60€ TTC, autorise Mr le Maire à signer ces devis et à contacter les entreprises pour le planning des travaux.

4. TRAVAUX CHEMINS DE RANDONNEES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un devis avait été demandé à l'entreprise QUENTIN, en mai et concernant la réfection ou l'entretien de plusieurs chemins communaux. Il s'avère que dans le courant de l'été, il a été possible d'entreprendre une partie de ces travaux à savoir :

- une partie du chemin de la Neue
- chemin de la Janverie n°15 : en partie refait, il manque encore de l'empierrement
- chemin du Pelotoir : apport d'argile et création de passerelles pour permettre le passage
- chemin rouge n°12 : entièrement empierré et dépôt de voutré, reste le curage du fossé à faire et voir avec le propriétaire riverain s'il est possible de mettre la terre dégagée dans sa parcelle.

Mr le Maire souligne que tous ces travaux ont été faits à moindre coût, une partie des matériaux nécessaires provenant de l'entrepôt de la commune. Mr le Maire remercie le dynamisme de la commission « chemins » qui s'est efficacement investie pour mener à bien tous ces travaux.

5. CONTRAT SOCIETE DE NETTOYAGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le nettoyage des vitres de la salle polyvalente en hauteur pose un problème car l'agent technique ne peut travailler seule sur un escabeau. Il propose de demander plusieurs devis à des sociétés de nettoyage et précise qu'une entreprise viendra sur place le 11 septembre.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour examiner ce dossier.

6. RENOVATION DU PREAU DE L'ANCIENNE CLASSE

Après remarques de plusieurs conseillers sur l'état du préau de l'ancienne classe (qui sert d'abri bus aux écoliers), Mr le Maire propose de voir s'il possible de le rénover : changer la base des poteaux et refaire le bardage bois.

Après discussion, le Conseil Municipal propose que la commission Travaux se rende sur place le 12 septembre pour établir un état des travaux à réaliser, et autorise Mr le Maire à demander des devis.

6. QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien

Mr le Maire donne lecture de la réponse du Ministère de la Défense interpellé sur la date de fermeture de la base aérienne de Tours

Rentrée scolaire 2015/2016

Les effectifs sont de 82 élèves (21 en petite et moyenne section, 11 en grande section, 13 en CP, 12 en CE1, 7 en CE2, 11 en CM1, 7 en CM). Le transport vers le SIVOS pourrait devenir payant, des informations sont en attente.

Prochain conseil municipal

Mardi 13 octobre à 20h

La séance est levée à 22h

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COSNARD René	
DEROUIN Joël	Absent excusé
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	
MAILLARD Peggy	
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	